



Département de l'Oise

Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2023-40

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 20
Représentés : 03 Voix délibératives totales : 23

OBJET : Demande de subvention

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le 23 novembre deux mille vingt-trois, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, M. Jérôme GRUAIST, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Delphine MALLARD, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Teresa BELGHERBI donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Réginald THEROUDE donne pouvoir à M. David BELVAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Générales ;

Vu la délibération n° 2023-18 du Conseil municipal en date du 30 mars 2023 approuvant le Budget Primitif ;

Considérant que le financement de ces investissements nécessite une participation sous forme de subventions de la part de nos partenaires institutionnels.

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article 1 : Accepte les devis proposés pour les actions suivantes :

- Organisation du FestiJazz 2024 pour 17 227 euros
- Trottoirs à Saint-Claude pour 348 000 euros
- Réfection des lavoirs pour 50 000 euros

Article 2 : Sollicite une subvention au taux maximum pour ces opérations auprès de nos partenaires institutionnels : l'Etat pour la DETR, la FNADT, le DSIL, le FIPDR et le Fonds Vert, le Conseil départemental, le Clermontois et la Région.

Article 3 : Prend l'engagement de réaliser ces opérations si les subventions sont accordées.

Article 4 : Autorise monsieur le Maire à signer tous documents se réfèrent à ces demandes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée



Bury, le 30 novembre 2023

**Le Maire,
David BELVAL**